

## Conseil d'administration du 15 mars 2024

### Délibération n°2024-05

relative à l'approbation du programme annuel des études au titre de l'année 2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE NATIONALE DE CONTROLE DU LOGEMENT SOCIAL

*Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 342-2-2°, R. 342-2, II, 10° et R.342-3, 3°alinéa*

*Vu la note présentée par le directeur général*

DÉCIDE :

**Article unique** : le programme des études au titre de 2024 de l'Agence, tel que détaillé ci-après, est approuvé :

- Etudes nouvelles :
  - Où construit-on du logement social ?
  - Etude sur le confort d'été
  - Etude sur les prêts accession à la propriété
  - Analyse du parcours de l'utilisateur demandeur
  - Etude sur la mobilité dans le parc
  - Etude sur les DROM
  - Etude sur les titres participatifs
- Autres études :
  - Tableau de bord Vente HLM
  - Tableau de bord des attributions de logements locatifs sociaux
  - Tableau de bord de la performance énergétique du parc social
  - L'enquête annuelle sur les ménages du parc social, « le baromètre »
  - Analyses des données sectorielles d'ALS, de l'AFL et de la SICF : patrimoine et réservation
  - Analyses des données sectorielles d'ALS et de l'AFL : obligation dite DALO.

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site Internet de l'ANCOLS.

Fait à Paris-La Défense, le 15 mars 2024  
La présidente du conseil d'administration

  
Martine LATARE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 Bd de l'Hautil BP 30332-95027 CERGY PONTOISE CEDEX) compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*